



FEDERATION DES ASSOCIATIONS
TURQUES DE SUISSE ROMANDE

BATI İSVİÇRE TÜRK
DERNEKLERİ FEDERASYONU

Newsletter

No 5

16.11.2009

BAŞLIKLAR

- Türkiye - Ermenistan protokolleri. BİTDEFE'nin Basın açıklaması
- Fransa'dan bir skandal haberi
- BİTDEFE kütüphanesi
- Konser
- Destek çağrısı

Değerli üyelerimiz ve dostlarımız,

Newsletter'ımızın bu sayısı ile tekrar sizlerle toplumumuzu ilgilendiren konuları paylaşmak için baş başa olmaktan büyük menuniyet duymaktayız.

Newsletter'ımıza gösterilen büyük ilgi ve bize gönderilen teşvik mesajları için hepinize teşekkür ederiz.

Türkiye - Ermenistan protokolleri BİTDEFE'nin Basın açıklaması

Malumlarınız olduğu üzere son aylarda Türkiye'mizi ilgilendiren en önemli konulardan biri, İsviçre'nin arabuculuk yaptığı Ermenistan'la Zurich'te imzalanan iki protokoldür.

Bu protokoller imzalanmadan önce, son 6 ay boyunca başta İsviçre Ermeni

diasporası olmak üzere (Association Suisse-Arménie), dünyanın birçok memleketindeki diasporalar bahsi geçen protokollerin imzalanmaması için Ermenistan hükümetine yoğun tehditler savurdular ve imzalanmayı önlemek için büyük çaba harcadılar.

Başta tarih komisyonunun kurulmasını engellemek üzere, 4 T - Tanıtım, Tanınma ("soykırım"), Tazminat, Toprak - diye adlandırılan iddialarını açıkça yüzüstüne çıkartıp büyük bir yaygara kopardılar.

Hatta bildiğiniz gibi birçoğumuzun beğendiği ve halen İsviçre'de Ermenistan büyük elçiliği görevini yürüten şarkıcı Charles Aznavour Sevr anlaşmasına atıfta bulunarak "Ermenilere anlaşmalarla toprak sözü verilmiş, bir 85 yıl daha bekleyemem" fermanında bulunmuştur.

İsviçre'de yaşayan topluluğumuzun diasporanın son derece menfi ve saldırgan tutumuna sessiz kalmaması gerektiğini düşünerek, aşağıda sizlere sunduğumuz basın açıklamasını İsviçre'deki bütün basın organları, radyo ve televizyonlara göndermeyi şart bulduk.

Bu basın açıklaması, 13 Türk Federasyonunu ve yüzlerce derneği çatısı

altında toplayan İTT/TGS (İsviçre Türk Toplumu / Türkische Gemeinschaft Schweiz) tarafından da tasvip edilmiş ve Almanca'ya çevrilerek Federasyonumuz ve İTT'nin imzasıyla medya kuruluşlarına gönderilmiştir.

Gerek Suisse alémanique, gerekse Suisse romande medyalarında çok müspet bir yankı alan bu açıklamamız medyalarda sitayışkâr bir dille yayımlanmıştır.

Bununla ilgili olarak Federasyonumuz başkanı Sayın Celal Bayar'ın *Le Temps* gazetesine vermiş olduğu ve görüşlerimizi ihtiva eden mülâkatı aşağıdaki link'ten yükleyerek dinleyebilirsiniz:

<http://download98.mediafire.com/rjdxInt152zq/ydkyquyz3mz/bayar.AIF>



FEDERATION DES ASSOCIATIONS TURQUES
DE SUISSE ROMANDE

BATI İSVİÇRE TÜRK DERNEKLERİ
FEDERASYONU

Lausanne, le 10 octobre 2009

COMMUNIQUÉ

Grâce aux bons offices de la diplomatie suisse, les représentants de la Turquie et de l'Arménie se sont rencontrés à plusieurs reprises, depuis une année environ, pour chercher des solutions aux problèmes qui empêchent les deux pays d'avoir des relations de bon voisinage et de paix.

Nous sommes heureux de constater que ces pourparlers ont abouti aujourd'hui à la signature de deux protocoles à Zurich.

Ces protocoles constituent une feuille de route et permettront à la Turquie d'ouvrir sa frontière avec son voisin arménien, fermée depuis 1993 suite à l'occupation par l'Arménie de 20% du territoire de l'Azerbaïdjan, pays turcophone. Cette frontière, définie par les traités de droit international, notamment ceux de Kars (1921) et de Lausanne (1923), est contestée par la diaspora arménienne, à laquelle le Président arménien Serge Sarkissian a répliqué récemment: « *L'Union soviétique a reconnu le Traité de Kars à cinq reprises, et quand nous avons rejoint la Communauté des Etats Indépendants*

[en 1991] ... nous nous sommes engagés à respecter tous les accords signés par l'Union soviétique ».

Ces protocoles permettront également la création d'une commission d'historiens pour un examen scientifique impartial des données historiques et archives concernant les deux pays.

On peut espérer que le climat de détente et de paix que créent ces protocoles profitera également aux relations entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, et favorisera une solution où l'Azerbaïdjan retrouvera son intégrité territoriale, permettant ainsi à des centaines de milliers de réfugiés azéris arrachés à leurs terres de revenir dans leurs villes et villages.

L'ouverture de la frontière turque amènera à la population de l'Arménie, en la sortant de son enclavement dans le Caucase, un bien-être économique indéniable et la rapprochera de l'Europe. Le Fonds monétaire international souligne l'impact très positif qu'aura la réouverture de la frontière turco-arménienne sur l'économie arménienne. Selon la Banque mondiale, cela bénéficiera à tous les secteurs de l'économie de l'Arménie dont le PIB augmentera rapidement de 10 à 12 %. Hormis les extrémistes, cette perspective réjouit la population d'Arménie. Celle-ci diminue de façon sensible depuis plusieurs années, car la grande précarité économique entraîne un exode vers les pays étrangers, entre autres la Turquie, où plus de 70'000 travailleurs arméniens clandestins sont tolérés avec bienveillance par le gouvernement turc. Selon le rapport soumis par la République d'Arménie le 11 juin 2001 au Conseil de l'Europe, sa population s'élevait à cette date à 3'800'000 habitants, tandis que ce nombre a baissé actuellement à environ 3'077'000 * suite à cet exode. L'ouverture de la frontière profitera essentiellement à l'Arménie, qui est demandeuse dans ce domaine, comme dans d'autres. Sans accès à la mer, la seule liaison routière entre l'Arménie et l'Europe passe par le territoire turc.

Alors que les Etats-Unis, l'Union Européenne, ainsi que de très nombreux pays et organisations internationales approuvent sans réserve ces protocoles, la diaspora arménienne s'y oppose et exige même du gouvernement arménien leur rejet.

Il est difficile de comprendre cette intransigeance qui ne tient pas compte de la très grande précarité et de la pauvreté qui frappent la population d'Arménie. Probablement qu'en vivant à Zurich (RNB / habitant ** de 65'330 USD *), en Californie (RNB / habitant de 47'580 USD) ou à Marseille (RNB / habitant de 42'250 USD), on n'imagine pas ce que signifie vivre à notre époque en Arménie avec un RNB / habitant de 3'350 USD.

Au lieu de se soucier de cette réalité économique, l'unique préoccupation de la diaspora est « la reconnaissance par la Turquie du génocide arménien » qui, une fois obtenue, aboutira selon elle naïvement - au mépris de tous les traités internationaux - à des revendications territoriales et à des demandes de réparations, comme cela est clairement formulé dans une déclaration récente faite par des activistes arméniens en Suisse.

La constitution d'une commission d'historiens pour examiner les événements survenus en 1915 dans l'Empire ottoman, prévue par le deuxième protocole et réclamée depuis longtemps par la Turquie, sera à même de présenter la réalité historique dans toute sa complexité. D'ailleurs, à ce sujet, comme le déclare le rapport du 12 janvier 2005 du Conseil d'Etat du canton de Vaud au Grand Conseil - suivant en cela la position exprimée par le Conseil fédéral en mai 2002 et en décembre 2003 -, la nature des événements de 1915 « relève de la recherche historique » et doit être étudiée et établie par les historiens. Cette position est aussi celle de 19 historiens, tels que Jacques Julliard, Jean-Pierre Azema, ou René Rémond qui affirment, dans une pétition, que ce n'est pas aux politiciens ni aux parlements d'écrire l'Histoire.

En ce qui concerne la création d'une commission d'historiens, la Suisse est en plein paradoxe. En effet, d'une part elle encourage et soutient une telle commission, et d'autre part elle interdit tout débat historique par le biais de l'article 261 bis CP (norme antiraciste). Conscient de ce fait, l'Office fédéral de la justice (OFJ) a organisé une consultation pour clarifier le terme de « génocide » contenu dans cet article. Un document de travail de l'OFJ proposait – entre autres variantes – la variante 4c qui stipule de compléter le mot de « *génocide* » par l'expression « ... *génocide constaté par un tribunal international reconnu par la Suisse* ... ». Pour éviter toute équivoque, notre communauté de plus de 140'000 personnes rappelle son attachement profond à la norme antiraciste, qu'elle désire voir

complétée par cette variante 4c du document. Par ailleurs, dans son Rapport du 15 septembre 2009, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe dénonce les « zones d'ombre et les failles de l'article 261 bis du CP dans son interprétation ».

Tout en remerciant la diplomatie suisse qui a œuvré au rapprochement des deux pays, les Turcs de Suisse en appellent à plus d'impartialité et à moins d'incohérence à leur égard. Ils estiment aussi que l'avenir des relations entre les peuples turc et arménien s'inscrit dans un processus de réconciliation où la recherche de la vérité historique a sa place, à condition qu'elle se fasse dans un esprit d'ouverture et de liberté.

Türkische Gemeinschaft Schweiz

Fédération des Associations Turques
de Suisse Romande

Président
Kahraman Tunaboylu

Président
Celal Bayar

* World Development Indicators database, World Bank 15 September 2009

** Selon la nouvelle terminologie de la Banque mondiale, le RNB (Revenu National Brut) remplace le PNB

Fransa'dan bir skandal haberi

Aşağıda ibretle okuyacağınız haber Fransa'nın Villeurbanne/Lyon şehrinde Türk asıllı bir belediye seçimleri adayına yapılan çağ dışı ve bir demokrasi utancı olan bir muameleyi yansıtmaktadır (kaynak: Turquie News).

Bahsi geçen kişinin tek suçu Türk asıllı ve 18 mart 2006 tarihinde "soykırım" abidesini protesto eden bir yürüyüşe katılmış olmasıdır.

Ermeni lobisine yakınlığı ile tanınan Villeurbanne belediye başkanı Jean-Paul Bret, Union de la Gauche listesine Yeşiller tarafından aday gösterilen Sırma Oran-Martiz'dan bu listede kalabilmesi için Ermeni "soykırımını" bir Ermeni lobisi topluluğu önünde resmen kabul etmesini

istemmiş ve bunu bir ön koşul olarak öne sürmüştür.

Bu skandal yetmiyormuş gibi ayrıca kendisinden bu yönde yazılı bir açıklama yapmasını ve imzalamasını şart koymuştur. Bu süre boyunca Sırma Oran-Martiz, kendisi ve çocukları ile ilgili tehdit telefonları almış ve maalesef bu sebeplerden ağır bir depresyon geçirmiştir.

Yirmi birinci asırda antidemokratik ve engizisyon devirlerini hatırlatan bu tutum kabul edersiniz ki hepimizi şoke etmiştir. Bu gibi davranışların İsviçre'de bizlerin, çocuklarımızın ve torunlarımızın başına gelmeyeceğini kim garanti edebilir ?

Ayrıca İsviçre Ceza Kanu'nun 261 bis maddesi (*) sebebiyle ifade özgürlüğümüz de kısıtlanmaktadır ve "soykırım" olmamıştır dediğimiz takdirde kendimizi mahkemelerin karşısında buluyoruz.

2010 başında "soykırım" olmamıştır diyen iki vatandaşımızın mahkemesi olacaktır. Sözü geçen yasa yüzünden mahkûm edilmiş vatandaşlarımız vardır.

İşte bu sebeplerden Federasyonumuzun en önemli amaçlarından biri, yoğun bir lobi faaliyeti yaparak bahsi geçen yasa maddesindeki "génocide" kelimesinin yerine "génocide reconnu par les tribunaux internationaux" kelimelerini ilâve ettirebilmektir.

Bildiğiniz gibi Ermeni diasporasının başarılı lobi çalışması neticesinde 20 ülkenin parlamentosu - İsviçre dahil - "soykırım" 'ı kabul etmiş, ancak hiçbir enternasyonal mahkeme bu yönde bir karar almamıştır.

Bu sebeplerden dolayı Federasyonumuz hepimizi lobi faaliyetlerimizi yoğunlaştırmak, çocuk ve torunlarımızı rahatsız etmeyecek bir ortamın yaratılmasını sağlamak için bize destek olmaya ve bizimle çalışmaya davet ediyoruz.

(*) Art. 261^{bis} CP

Discrimination raciale

Celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse;
celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnique ou d'une religion;
celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part;
celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité;
celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, une prestation destinée à l'usage public,
sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.



Jean-Paul Bret ou le thuriféraire de la "cause arménienne"

jeudi 5 novembre 2009

« Ce mardi 3 novembre 2009 à 14 heures au Nouveau Palais de Justice de Lyon (rue servient 69003) se tiendra le procès intenté par Sirma Oran-Martz, la fille de Baskin Oran à l'encontre du maire de Villeurbanne Jean Paul BRET, pour "discrimination", car il lui a

demandé sa position quant au génocide arménien. VENEZ NOMBREUX POUR LE PROCÈS »

C'est en ces termes que le site communautaire arménien : « Nouvelles d'Arménie Magazine » appelait depuis le 30 octobre à la mobilisation militante afin de soutenir le premier magistrat de Villeurbanne cité à comparaître par Sirma Oran-Martz, jeune femme d'origine turque.

L'appel avait été entendu par les Arméniens puisque la salle d'audience de la 6ème chambre du Tribunal correctionnel de Lyon était noire de monde. Une petite centaine de personnes à l'intérieur auxquelles venait s'ajouter un groupe d'une trentaine à l'extérieur de cette petite salle devenue trop exigüe pour l'occasion. Alors que les militants arméniens constituaient la très grande majorité du public, le nombre de Franco-Turcs et d'amis de la Turquie ainsi que les quelques rares journalistes et autres curieux se comptaient sur les doigts.

Etaient également visibles dans l'assistance des figures du militantisme arménien comme Ara Toranian ou Movsès Nissanian, conseiller municipal de Villeurbanne particulièrement virulent dans cette affaire visant à congédier cette « Turque » vue comme un danger pour « la cause arménienne » si elle obtenait un mandat électoral.

Les extrémistes arméniens, particulièrement bruyants par leurs vociférations, leurs commentaires orientés, leurs railleries et autres persiflages acerbes, obligeaient Maître Charles Morel, avocat de Sirma Oran-Martz à s'interrompre régulièrement pour réclamer le silence.

D'ailleurs, le Président a également dû intervenir pour exiger le calme « *au nom de la cause* » ! Ses cinq derniers mots étaient pour le moins incongrus s'agissant d'un juge.

Pour mémoire, en janvier 2008, alors que la stratégie d'une liste d'union de la Gauche avait été convenue, la tête de liste, Jean-Paul Bret, avait exigé que Sirma Oran-Martz, candidate des Verts, « *soit claire vis-à-vis de la reconnaissance du génocide arménien* » en raison de ses origines turques. Après le délit de faciès, nous voilà confrontés au délit d'origine.



L'édile de Villeurbanne, loin de battre à Niort, a expliqué au Tribunal que : « *Poser la question à une personne d'origine turque et appartenant à une association franco-turque est la moindre des choses. Et cela aurait été une faute de ne pas le faire* » argumentant qu'il en aurait été de même avec un éventuel candidat qui aurait eu dans le passé des accointances avec le « *Front national* » ! Et voilà que Sirma Oran-Martz était, dans un élan insoutenable d'élégance typiquement 'Bretonesque', associée au Front national. Sans doute la jobardise imbécile en vogue chez les fanatiques arméniens qui se plaisent à amalgamer le Turc et le Nazi a-t-elle déteint sur Monsieur Bret.

Par ailleurs, le Maire de Villeurbanne n'a pas hésité à accuser : « *les associations franco-turques sont le bras armé du consulat turc qui pratique un lobbying acharné pour contrer la reconnaissance du génocide arménien* ». Edifiant ! Heureusement pour lui que le ridicule ne tue pas.

Il s'est également vanté d'être « *l'un des artisans de la loi déclarative de janvier 2001 : 'La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915'* » et a poursuivi en affirmant que que son combat « *en faveur de la reconnaissance du génocide arménien était probablement sa plus grande fierté dans sa vie politique* ». L'obéissance sans faille aux Arméniens de cet élu constitue un terreau très fertile au communautarisme qu'il a pourtant décrié lui-même. Les militants et électeurs arméniens par leur présence massive ont honoré leur fervent et zélé vassal.



Alors même qu'elle était appelée par Sirma Oran-Martz, Béatrice Vessiller, 2ème adjointe de Jean-Paul Bret et à l'époque chef de file des Verts, a jugé « *légitimes* » les soupçons de Jean-Paul Bret. Madame Oran-Martz en sentant le yatagan de la trahison la transpercer froidement a dû penser que les méandres de la politique étaient bien nauséabonds.

Malgré le climat d'agressivité que faisaient régner les trublions arméniens, Sirma Oran-Martz a dignement relaté sa stigmatisation par ses origines à travers une question purement politique qui n'avait été posée qu'à elle seule parmi les 54 colistiers. Elle a indiqué avoir jeté l'éponge après les « *multiples pressions* » et notamment l'humiliation vécue lors de la photo de groupe dont elle a été perfidement exclue par le clan Bret : « *J'ai été traitée comme une pestiférée* », a-t-elle révélée et a conclu : « *Je suis sortie de six mois de dépression le jour où j'ai déposé plainte* ».

Précisons également qu'à la sortie du procès, l'un des amis de Mme Oran-Martz était poussé puis invectivé. D'autres injures anti-turques ont fusé de l'imposant groupe arménien.

Que dire de plus ? Peut-être citer l'artiste égyptienne Ghada Amer : « *S'il est difficile d'éradiquer la faim dans le monde, est-il plus facile de soigner le racisme en France ?* » et ajouter : « **surtout s'il est le fruit de la vengeance arménienne** ».

Sirma Oran-Martz a confessé avoir vaincu sa dépression en portant plainte, peut-être les Arméniens devraient-ils suivre son exemple et porter leur différend avec la Turquie devant une cour internationale ; ainsi, se libèreraient-ils de la haine qui les détruit. Mais cela exige honnêteté et courage intellectuels. A eux de nous prouver qu'ils n'en manquent pas.

En attendant, le jugement a été mis en délibéré au 5 janvier 2010 date à laquelle aura lieu le procès qu'intente un étudiant en Histoire à l'encontre de Movsès Nissanian, conseiller municipal de Villeurbanne. La salle devrait encore être surchargée puisque le courageux Movsès appelle d'ores et déjà les moutons de Panurge à la « *solidarité* » municipale de Villeurbanne. La salle devrait encore être surchargée puisque le courageux Movsès appelle d'ores et déjà les moutons de Panurge à la « *solidarité* ». A.A.

BİTDEFE kütüphanesi

Türk topluluğuna hizmet verebilmek gayesiyle kapsamlı bir kütüphane kurmak için harekete geçtik ve Librairie Payot ile temas neticesinde 5000'e yakın kitap elde etmek başarısına ulaştık.

Ayrıca geçen Mayıs ayında Cenevre kitap fuarında bildiğiniz gibi Türkiye şeref misafiri olarak davet edilmiş ve birçok kıymetli kitap sergilenmişti. Türk organizatörlerden ricamız neticesinde fuarda teşhir edilen kitaplardan bazılarını kütüphanemize dahil etme imkanını da sağladık.

Kitapları bilgisayara geçirmek ve yerleştirmek işini birkaç arkadaşımız ele aldı. Önemli sayıda ve ilgi değer bu kitapların arşivleme işlemi tamamlandıktan sonra kütüphanemizden kitap ödünç alma imkânına sahip olabileceksiniz. Ayrıca ileride kütüphanemize hediye etmeyi düşünebileceğiniz kitapları toplama kampanyası başlatacağız.

Not: "Les Collections de l'Histoire" dergisinin son sayısı tamamen Türkiye'ye ayrılmış (95 sayfa) ve Osmanlılardan günümüze Türkleri anlatıyor. Tavsiye ederiz.

Konser

Asağıda bir konseri ilan eden mail'i iletiyoruz.

İrtibatı sağlayan kişi:
Can Sakulacan
sakulcan@yahoo.com

Turkiye Cumhuriyeti Cenevre
Baskonsoloslugu'na,

18 Kasim 2009 gunu saat 20:15'de Vevey,
Club de Musique de NESTLE'de, Turk
beslilerinden unlu bestecimiz Ulvi Cemal
Erkin'in Yayli Sazlar icin Dortlusu, genc kusak
bestecilerinden Sedat Daghan
Dogu'nun Yayli Sazlar Dortlusu ve unlu
Norvecli besteci Edward Grieg'in Yayli Sazlar
Dortlusu'nden olusan konserimize katiliminiz
bizim icin buyuk onurdur.

Saygilarimla
Can SAKUL

1. Keman:Deniz Toygur
 2. Keman:Yumiko Awano
- Viyola: Can Sakul
Viyolonsel: Mary Elliot

Adres:
Club de Musique de NESTLE Rue de l'hotel
de ville 1-1800-Vevey

Irtibat icin telefon numaram: 076 716 5043

Not: Turk bestecilerinin yurt disinda
konserlerinin cok yaygin olmadigi bu
donemde, konser haberimizi yaymakta bize
yardimci olabilirsenez cok seviniriz. Giris
ucretsizdir.

Destek çağrısı

Federasyonumuz toplumumuzu ilgilendiren birçok konuda faaliyet göstermeye gayret etmektedir.

Ancak amaçlarımıza ulaşabilmemiz için sizlerin desteğine ihtiyacımız olduğu bir hakikattir. Bu sebepten sizlerden Federasyonumuza üye olmanız için çağrıda bulunuyor ve Çalışma Komisyonlarımızda görev almak isteyenleri aramıza katılmaya davet ediyoruz. Lütfen aşağıdaki formu doldurup bize göndermenizi rica ederiz.

Ayrıca, bu Newsletter'ı tanıdıklarınıza göndermenizi ve mümkünse gönderdiğiniz e-mail adreslerini bize ulaştırmanızı rica ederiz.

Lütfen e-mail adresimizi not edin:

info@fat-sr.com





FEDERATION DES ASSOCIATIONS
TURQUES DE SUISSE ROMANDE

BATI İSVİÇRE TÜRK
DERNEKLERİ FEDERASYONU

Bireysel Üyelik Formu

Adı, SoyadıDoğum tarihi

Medeni haliVarsa çocuk sayısıYaşları

Mesleği

Uyruğu TR CH TR+CH Diğer

Ev adresi

Tel. Fax e-mail

Cep

Üye olduğunuz dernekler

Federasyonumuzun aşağıda belirtilen çalışma komisyonlarında görev almak ister-
misiniz ? (çalışmak isteyenlere detaylı bilgi verilecektir.)

- Medya, resmi ve sivil kuruluşlarla ilişkiler
- Eğitim
- Spor ve gençlik
- Sosyal konular
- Kültürel etkinlikler ve tanıtım
- Hukuk komisyonu
- Belge araştırma ve arşivleme
- Destek ve sponsoring

Federasyonumuzun sembolik ve senelik bireysel üyelik aidatı : CHF 20.-

Tarih.....İmza.....